



nehS

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA  
SITUATION FINANCIERE NEHS

2018

*Nouvelle entreprise humaine en santé*

SFCR • 31 Décembre 2018

# SOMMAIRE ET SYNTHÈSE

# SOMMAIRE

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>5</b>
<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>7</b>
A.1 ACTIVITE.....	7
A.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION .....	12
A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS .....	13
A.4 AUTRES PRODUITS ET DEPENSES IMPORTANTS .....	13
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>15</b>
B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	15
B.2 EXIGENCE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE.....	19
B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES ET EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA).....	19
B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE.....	22
B.5 FONCTION AUDIT INTERNE.....	24
B.6 FONCTION ACTUARIELLE.....	26
B.7 SOUS-TRAITANCE .....	26
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>29</b>
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	29
C.2 RISQUE DE MARCHE.....	30
C.3 RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE.....	31
C.4 RISQUE DE LIQUIDITE.....	31
C.5 RISQUE OPERATIONNEL.....	32
C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS .....	32
C.7 INFORMATION SUR LA SENSIBILITE AUX RISQUES .....	33
<b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b> .....	<b>35</b>
<b>E. GESTION DU CAPITAL</b> .....	<b>37</b>
E.1 FONDS PROPRES .....	37
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS .....	37
<b>ANNEXES</b> .....	<b>40</b>
ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES DU GROUPE AU 31/12/2018 (S.32.01.22) .....	41

ANNEXE 2 : BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2018 (S.02.01.02).....	44
ANNEXE 3 : PRIMES SINISTRES ET DEPENSES (S.05.01.02).....	45
ANNEXE 4 : PRIMES SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS (S.05.02.01).....	48
ANNEXE 5 : IMPACT DES MESURES GARANTIES LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.22) .....	49
ANNEXE 6 : DETAIL DES FONDS PROPRES (S.23.01.22) .....	50
ANNEXE 7 : COUVERTURE DU SCR PAR LES FONDS PROPRES (S.25.01.22).....	52

## SYNTHESE

*Nehs* est un groupe prudentiel et un conglomérat financier à tête assurance opérant dans les secteurs de l'assurance (santé et prévoyance) au travers des Mutuelles MNH et MNH Prévoyance, la banque au travers de la BFM et les services. Son objectif est d'être, par cette diversification, un acteur mutualiste de référence dans le monde de la santé vis-à-vis des établissements et des personnels du monde médical.

Depuis 2015, le Groupe a mis en place un dispositif de gouvernance permettant sa mise en conformité avec les nouvelles obligations

réglementaires de Solvabilité 2 et la Directive FICOD (qui concerne les conglomérats) et de faire face aux défis liés à sa construction récente et à la diversité de ses activités.

Opérant sur des branches d'activité variées réglementées (dans le domaine de la banque et de l'assurance) classiques mais diverses, le groupe a un profil de risque diversifié.

Pour faire face à ses risques, le Groupe dispose d'un niveau de fonds propres suffisant au regard du capital de solvabilité réglementaire requis.

### Le Groupe en quelques chiffres

## *nehs* en chiffres



**1,3 milliard d'€**  
de chiffre d'affaires  
en 2018



**6 000**  
collaborateurs  
salariés (ETP)



**1 200 000**  
clients  
bancaires



**5 000**  
établissements sanitaires  
et médico-sociaux  
couverts



**90 000**  
professionnels  
de santé libéraux



**6 domaines d'expertises :**  
assurance, banque, services industriels,  
prestations intellectuelles, digital et média

# PARTIE A

## ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 ACTIVITE

A.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION

A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

A.4 AUTRES PRODUITS ET DEPENSES IMPORTANTS

## A. Activité et résultats

### A.1 Activité

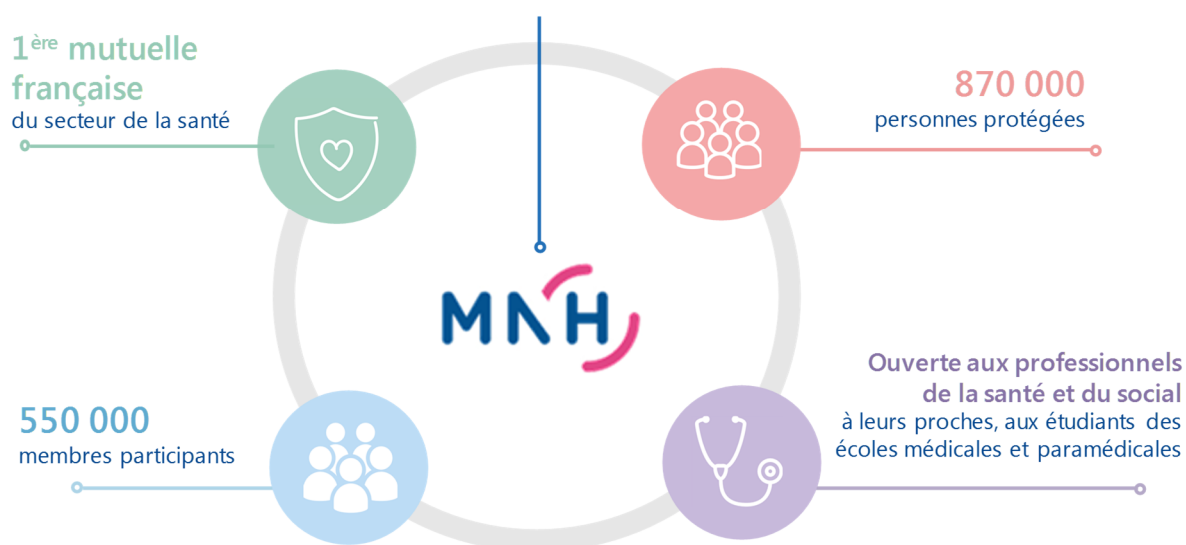
#### A.1.a Dénomination, forme juridique et siège de l'entité de tête

Le Groupe *nehs* s'est développé à partir de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers « MNH » qui en est l'entité de tête.

<b>Entité de tête</b>	<b>L'entité de tête du Groupe est la mutuelle MNH</b>
<b>Autorité de contrôle</b>	<b>Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR)</b> 4, Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex Téléphone : 01 49 95 40 00
<b>Commissaires aux comptes</b>	<b>Cabinet Grant Thornton</b> 29, Rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine Représenté par Cyril BROGNIART
	<b>Cabinet Emargence</b> 19, Rue Pierre Sémard 75009 Paris Représenté par Yann-Eric PULM

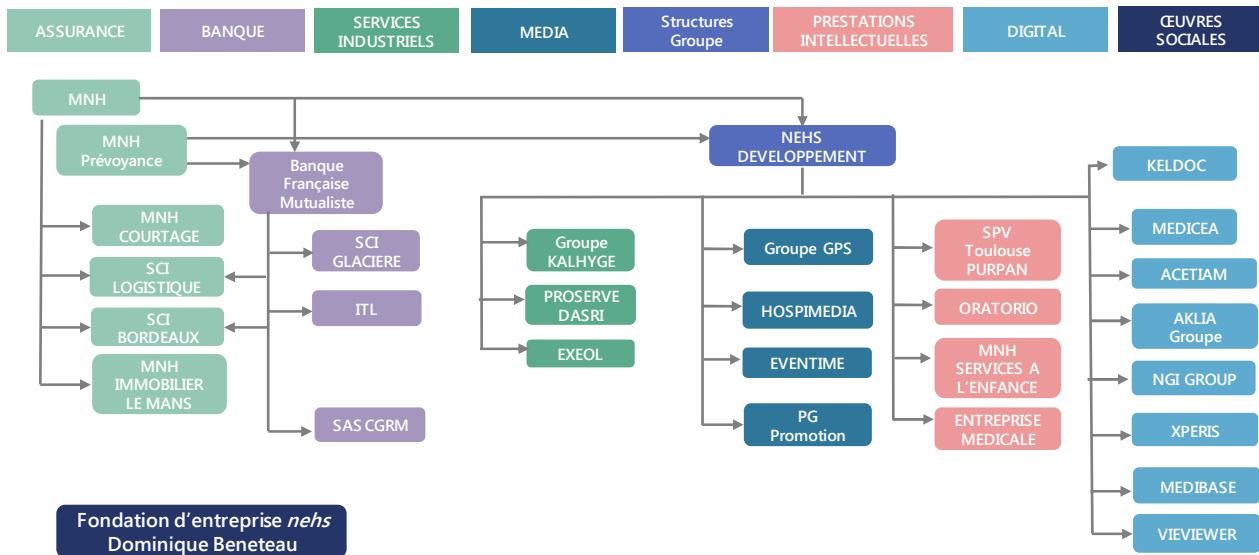
La MNH est une personne morale de droit privé à but non lucratif, régie par le livre II du Code de la mutualité.

### Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des professionnels de santé



A.1.b Structure juridique et organisationnelle du Groupe et liste des filiales du Groupe  
 L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2018 se présente ainsi :

Organigramme simplifié du Groupe *nehs*



Le Groupe est opérationnellement structuré en 6 univers : assurance, banque, services intellectuels, services industriels, médias et digital.







### Pour l'univers assurance

- **La MNH et MNH Prévoyance**, mutuelles « sœurs » portant des risques assurance de personne (santé, prévoyance),
- **MNH Courtage**, cabinet de courtage captif, distribuant les contrats IARD et Vie aux adhérents MNH ou MNH Prévoyance,
- **SCI MNH Bordeaux et SCI Logistique MNH**, sociétés civiles immobilières,
- **MNH Immobilier Le MANS**, SAS dédiée au projet immobilier du Mans destiné aux étudiants et jeunes professionnels hospitaliers travaillant au CHU du Mans,



### Pour l'univers bancaire

- **BFM**, société anonyme coopérative de banque qui s'adresse aux agents du secteur public et leurs ayants-droit,
- **SCI la Glacière**, propriétaire de l'immeuble hébergeant le siège social parisien de la banque,
- **ITL, SAS – Ingénierie Technique et Location** - assurant le financement et l'accompagnement de ses clients dans le cadre de la location des équipements nécessaires à leur activité.

**Pour le pôle Service**, nehs Développement, *holding* financière et animatrice a vocation à porter les services de plusieurs univers :



### Univers services industriels

- **Le groupe Kalhyge**, société de location et entretien de vêtements, de linge et équipement d'hygiène,
- **Proserve DASRI**, société, dédiée à la collecte et au traitement des déchets médicaux,
- **Sodel**, entité concevant et fabricant de produits d'hygiène professionnelle et de désinfection en milieu médical,



### Univers médias

- **Le groupe GPS**, groupe de média/presse dédié aux professionnels de Santé (Quotidien du Médecin, Quotidien du Pharmacien, Le Généraliste), regroupé avec IZEOS portant les sites affinitaires dédiés au monde de la Santé (Infirmiers.com, aidesoignant.com, cadresoignant.com, remede.org, reseachu),
- **Hospimédia**, le groupe média des décideurs de la Santé et du Social.
- **PG Promotion**, société spécialisée dans l'organisation de salons professionnels,
- **Eventime**, entité également spécialisée dans l'organisation de congrès.



### Univers digital

- **Keldoc**, éditeur / opérateur d'un système de prise de rendez-vous en ligne auprès des professionnels de santé,
- **Medicea**, opérateur de service spécialisé dans la gestion de la relation patient multicanal au travers d'une plateforme téléphonique, depuis la demande d'information jusqu'à la prise de rendez-vous,
- **Acetiam**, fusion d'Etiam et d'Accelis, éditeur / opérateur de solutions télémédecine,
- **Aklia**, opérateur d'hospitality pour les établissements sanitaires et médicaux sociaux, en particulier offre triple play,
- **NGI Group**, acteur dédié à l'accompagnement des centres d'imagerie : fourniture des matériels, éditeur de logiciels,
- **Médibase**, éditeur d'une solution informatique de gestion de l'activité médicale des cabinets médicaux et établissements spécialisés,
- **Viewviewer**, distributeur d'une solution de visualisation des données médicales d'un patient (ligne de vie),
- **Xperis**, revendeur / intégrateur de logiciels spécialisés dans les solutions d'interopérabilité et la sécurité des systèmes d'information de santé.



## Univers services intellectuels

- **Oratorio**, société qui propose un accompagnement aux directions d'établissements hospitaliers sur tout type de conseils en management en restructuration, en prévention, en ressources humaines ou encore en stratégie,
- **L'entreprise médicale**, société de formation spécialisée dans l'organisation des secteurs sanitaire et médico-social,
- **MNH Services à l'Enfance**, SAS dédiée aux services de création, conseil, gestion de crèche et de modes de garde
- **La SPV Toulouse Purpan** a remporté la consultation de services lancée par le CHU Toulouse relative aux prestations d'accueil et de confort des personnels et des patients de l'établissement. Nehs a imaginé le concept, a assemblé les compétences nécessaires, participera minoritairement au financement et exploitera des services en direct (crèche...). Nehs s'est engagé à demeurer l'interlocuteur du CHU sur ce projet pendant les cinquante ans de la concession.



## La Fondation d'entreprise *nehs* Dominique Bénéteau

La MNH, pilier fondateur autour duquel *nehs* s'est construit, mène depuis toujours une politique d'action sociale volontariste et ambitieuse. C'est dans cette optique que le Groupe s'est doté d'une structure à vocation philanthropique à la hauteur de son engagement : **une Fondation d'entreprise**

La Fondation *nehs* Dominique Bénéteau a décidé de soutenir la chaîne de solidarité humaine qui opère à chaque étape d'un parcours de vie, de santé ou de soins.

En prenant soin du lien qui unit les individus, et en replaçant la relation humaine au cœur de la santé, elle tisse une nouvelle forme de solidarité.



### Prendre soin de l'humain dans la santé

“La relation entre patients, familles, professionnels du soin, proches : gage d'une santé mieux vécue par tous”

## nehs À L'INTERNATIONAL

Le Groupe a une présence modeste mais diversifiée à l'international à travers ses entités (SODEL, Acetiam, NGI et ITL). Si le Groupe ambitionne de développer son activité à l'international, actuellement, 99% de son chiffre d'affaire est réalisé en France.

### L'ambition du Groupe

“ Être le référent en France du service aux professionnels de santé, et un modèle d'expertise à l'international ”

## A.2 Résultat de souscription

Le résultat technique de souscription du Groupe est obtenu par addition des résultats techniques de MNH et de MNH Prévoyance présenté dans le tableau ci-dessous.

*Résultat technique des opérations Vie et non vie 2018 et 2017 (agrégation MNH et MNH Prévoyance)*

En M€	2 018	2 017
Résultat technique des opérations vie	11	4
Résultat technique des opérations non vie	13	16
Résultat technique total	24	20

La hausse du résultat technique de souscription s'explique par une amélioration du solde de souscription sur MNH qui résulte principalement d'une amélioration de la marge technique liée au boni de liquidation 2018 sur la survenance 2017, et d'une baisse des frais de fonctionnement. La nouvelle gamme santé actif a permis d'améliorer la marge technique de MNH mais ce gain a été totalement absorbé par les nouvelles normes gouvernementales (hausse du forfait hospitalier, hausse des consultations généralistes et spécialistes, hausse du forfait médecin traitant).

Sur MNH Prévoyance, la reprise de la provision d'égalisation contribue à l'amélioration de son solde de souscription. Il est important de préciser que cette provision d'égalisation n'impacte pas les résultats sous Solvabilité 2 car cette dernière n'existe pas sous Solvabilité 2.

### A.3 Résultat des investissements

Les résultats des placements 2017 et 2018 sont les suivants pour le Groupe (mutuelles d'assurance et banque) :

*Résultat des placements 2018 et 2017 (assurance, banque et total)*

En M€	2 018	2 017
Résultat des placements assurance	12	15
Résultat des placements banque	18	19
Total : résultat des placements groupe	30	34

La diminution du résultat des placements est principalement expliquée par la baisse des revenus obligataires et dividendes sur placements.

Le Groupe n'a réalisé aucun investissement dans la titrisation en 2018.

### A.4 Autres produits et dépenses importants

Le résultat d'exploitation courant du Groupe sur les exercices 2018 et 2017 se décompose ainsi :

En M€	2 018	2 017
Produits d'exploitation courants	1 299	1 141
Charges d'exploitation courantes	-1 252	- 1 100
Résultat d'exploitation courant	47	42

Le résultat d'exploitation courant est en progression sur toutes les activités.

# PARTIE B

## SYSTEME DE GOUVERNANCE

- B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE
- B.2 EXIGENCE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE
- B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES ET EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)
- B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE
- B.5 FONCTION AUDIT INTERNE
- B.6 SOUS-TRAITANCE

## B. Système de Gouvernance

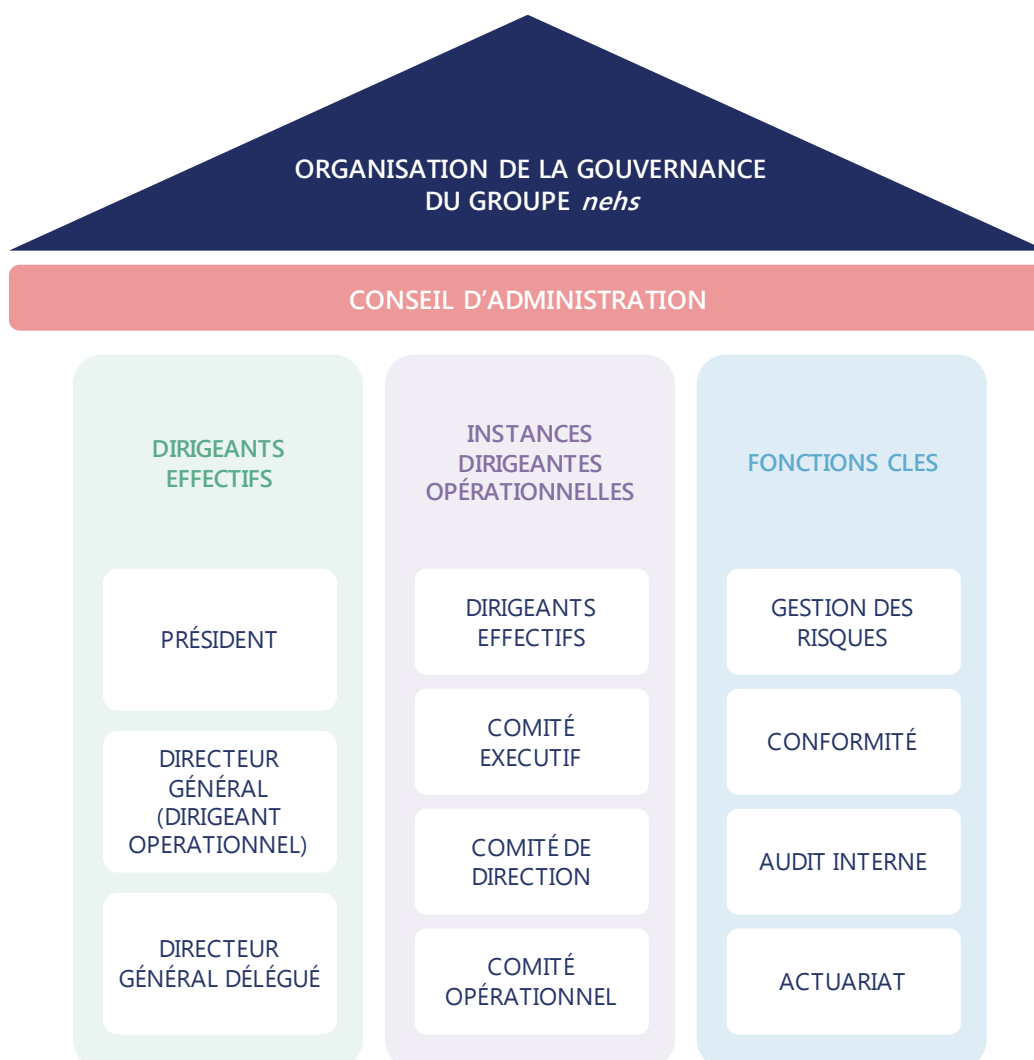
### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.a Informations générales

Le Conseil d'Administration du Groupe et le Dirigeant Opérationnel du Groupe sont ceux de la MNH qui en est l'entité de tête. Le Groupe s'est néanmoins doté d'instances propres<sup>1</sup>.

La gouvernance du Groupe *nehs* est fondée sur la complémentarité entre :

- le Conseil d'Administration, (celui de MNH, entité de tête du Groupe)
- les dirigeants effectifs,
- les responsables des fonctions clés (Actuariat, Risques, Vérification de la conformité et Audit interne) qui rendent compte au Conseil d'Administration.



<sup>1</sup> Notamment pour les opérationnels, le COMEX, le CODIR et le COMOP de Groupe.

## Le Conseil d'Administration

Le Groupe est administré par un Conseil de 33 membres, élus pour une durée de six ans, et renouvelable par tiers tous les deux ans. Le Conseil d'Administration se réunit à minima 3 fois dans l'année. Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni à 11 reprises, en raison de l'importance des dossiers à traiter.

Les principales prérogatives du Conseil d'Administration sont fixées dans les statuts de la Mutuelle. Il assume la responsabilité finale du respect par le Groupe des dispositions législatives, réglementaires et administratives liées notamment aux directives Solvabilité 2 et FICOD traitant respectivement de la réglementation de l'assurance et de celle des conglomérats financiers.

### Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'appuie sur le comité de coordination pour préparer les travaux et particulièrement ceux du groupe.

#### Le comité de coordination

L'année 2018 a vu la création du comité de coordination (qui s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice).

Présidé par le Président du Conseil d'Administration de la MNH, le comité de coordination est constitué de 7 membres parmi les membres du Conseil d'Administration dont le Président de la MNH.

Le comité de coordination a pour objet d'assurer la coordination des politiques prudentielles des entités entrant dans le périmètre de combinaison du groupe constitué de la mutuelle et de ses filiales, au sens de l'article L. 356-1 du code des assurances, et d'assister dans ses travaux le comité d'audit visé à l'article 68. Le comité de coordination assure notamment, pour l'ensemble des entités du Groupe le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et assure le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques du groupe constitué de la mutuelle et de ses filiales, au sens de l'article L. 356-1 du code des assurances. Il rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions.

#### Le Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration s'appuie pour un certain nombre de sujets Groupe (comptes Groupe, ORSA de Groupe, Audit de Groupe, gestion des risques...) sur le comité d'audit de MNH, son entité de tête. Ce comité est établi conformément à l'article L823-19 du code de commerce et aux statuts de la Mutuelle MNH.

Composé d'administrateurs de la MNH et d'administrateurs invités de MNH Prévoyance, il examine préalablement au Conseil d'Administration de la MNH les grandes décisions et orientations qui sont



prises concernant le système de gestion des risques et l'ORSA mais aussi la clôture des comptes de Groupe, l'audit de Groupe.

Ce comité examine aussi les conclusions des auditeurs externes sur les comptes du Groupe. Les décisions sont présentées sous la responsabilité du Directeur Général.

En outre des comités susmentionnés, le Conseil d'Administration s'est également doté d'un comité de gestion des placements<sup>2</sup> et d'un comité de communication.

### Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs pour le Groupe sont :

- le Président,
- le Dirigeant Opérationnel (ou Directeur Général),
- le Directeur Général Délégué.

Les dirigeants effectifs assument un rôle spécifique de représentation du Groupe notamment auprès des instances de contrôle (ACPR notamment).

### Les instances dirigeantes opérationnelles Groupe

Les instances dirigeantes opérationnelles sont les suivantes :

- les dirigeants effectifs
- le comité exécutif (ou COMEX)
- le comité de direction (ou CODIR)
- le comité opérationnel (ou COMOP)

Par ailleurs, il existe des comités de gouvernance opérationnels par fonction dont le comité des risques.

### Les fonctions clés

Le Groupe est doté de 4 fonctions clés dotée chacune d'un responsable :

- la fonction gestion des risques
- la fonction de vérification de la conformité
- la fonction d'audit interne

<sup>2</sup> Ce comité couvre le périmètre de la MNH et de MNH Prévoyance

- la fonction d'actuariat

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

### B.1.b Changement important du système de gouvernance

Le Groupe n'a pas connu de changements majeurs du système de gouvernance en 2018.

### B.1.c Rémunération de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Les administrateurs de la MNH ne sont pas rémunérés. Les frais liés à leur activité d'administrateur leur sont remboursés.

Les cadres dirigeants ont une rémunération fixe à laquelle s'ajoute une rémunération variable fonction de l'atteinte d'objectifs. Cette rémunération variable est une fraction minoritaire du montant de la rémunération fixe dans tous les cas. Cette rémunération variable ne comprend pas d'attribution d'option sur action ou d'actions.

Il n'existe aucun régime spécifique de retraite additionnel pour les membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle du Groupe et pour les responsables des fonctions clés de Groupe.

Aucune transaction rentrant dans la catégorie des « transactions importantes conclues avec des actionnaires, des personnes ayant une influence sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle » du Groupe n'a été conclue en 2018.

## B.2 Exigence de compétence et d'honorabilité

Conformément à l'article 42 de la directive Solvabilité 2, transposées à l'article L.114-21 du code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, les administrateurs, les dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

La candidature des administrateurs de MNH fait l'objet d'une demande et d'une vérification de pièces justificatives. Un dispositif de formation est conçu avec la volonté d'une part de leur offrir un programme de formation en adéquation avec leurs besoins et/ou leurs responsabilités liées à leurs fonctions et d'autre part de satisfaire pleinement aux exigences réglementaires.

Dans le respect des dispositions du code de la mutualité (article 114-25), les nouveaux administrateurs sont systématiquement invités à participer à une formation visant à leur permettre d'approfondir leurs connaissances du fonctionnement institutionnel des mutuelles, des bases des mécanismes comptables et règles prudentielles et d'identifier leurs responsabilités civile et pénale.

Les dirigeants effectifs sont nommés par le Conseil d'Administration qui évalue leurs compétences en analysant leur expérience professionnelle. Leur honorabilité est appréciée suite à l'examen de leur casier judiciaire.

## B.3 Système de gestion des risques et évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

### B.3.a Objectifs, stratégies, processus et procédures de *reporting* par catégorie de risques

En application de l'article 44 de la directive Solvabilité 2 et de l'article 259 des actes délégués, le Groupe a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'Administration.

Cette organisation est complétée par une démarche précisée dans la suite du rapport dans le paragraphe afférent au profil de risque.

#### Composition du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques du Groupe comprend :

- des politiques écrites Groupe,
- des procédures et règles (procédures d'alerte, limites internes de risques, procédure de *reporting* interne...),
- des processus (ORSA, études actif-passif...),
- une documentation (piste d'audit de l'ORSA...),
- des systèmes, outils, et modèles de calcul et de *reporting*,
- des fonctions.

Il a pour objectifs de « déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels le Groupe est ou pourrait être exposé ainsi que les interdépendances entre ces risques. »<sup>3</sup> [...]

« Il couvre, au minimum, la souscription et le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, en particulier dans les instruments financiers à terme, la gestion du risque de liquidité et de concentration, la gestion du risque opérationnel ainsi que la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque. »

### **Principes retenus par le Groupe concernant son système de gestion des risques**

Le système de gestion des risques doit constamment être amélioré et adapté aux évolutions du Groupe et de son environnement. Parmi les moyens identifiés pour ce faire il y a le processus ORSA et l'audit de ses différentes composantes.

Au-delà de la contrainte réglementaire qui pèse plus spécifiquement sur les entités réglementées du Groupe (pratiquant la banque et l'assurance), le système de gestion des risques du Groupe doit concourir à la protection des entités non réglementées du Groupe en elles-mêmes.

### **Instances intervenant dans le système de gestion des risques**

Le système de gestion des risques est sous l'autorité du Conseil d'Administration et du COMEX. Le Conseil d'Administration valide les grandes orientations concernant le système de gestion des risques et notamment l'ORSA. Il est l'organe responsable du système de gestion des risques

Un comité opérationnel des risques et du contrôle interne Groupe prépare pour le Conseil d'Administration les grandes décisions qui sont prises concernant le système de gestion des risques du Groupe et l'ORSA de Groupe et arbitre les décisions relevant des prérogatives du COMEX pour la gestion des risques. Son rôle va au-delà de la seule gestion des risques et traite aussi de questions de conformité et de contrôle interne.

Il est composé de :

- membres décisionnaires (dont Le Dirigeant Opérationnel et le Directeur Général Délégué)
- les responsables des fonctions clés,

### **Reporting interne de la gestion des risques de Groupe**

La gestion des risques du Groupe établit un *reporting* interne couvrant à minima :

- La description du capital de solvabilité réglementaire (SCR) de Groupe et la couverture du SCR de Groupe (trimestriellement revu)
- Un suivi des risques de marché comprenant : la description des principaux risques actif-passif au niveau des entités d'assurance et bancaires du Groupe (annuellement) ainsi que le suivi des concentrations principales par émetteur et sur le secteur immobilier (annuellement),
- Un suivi des opérations intragroupe significatives,

---

<sup>3</sup> Article 44 de la Directive 2009/138/CE

- Un suivi de la liquidité (à terme mensuellement).

### Le rôle de la fonction gestion des risques et son intégration dans la structure organisationnelle

Le responsable de la fonction gestion des risques Groupe :

- est membre du CODIR,
- anime le comité opérationnel des risques,
- participe au comité d'audit,
- a, au besoin, un lien direct avec le Conseil d'Administration et régulièrement avec la Direction Générale.

Le système de gestion des risques du Groupe assure une cohérence avec le système de gestion des risques et de contrôle interne des entités réglementées du Groupe (MNH, MNH Prévoyance et BFM) en application de l'article 246 de la Directive 2009/138/CE en :

- mettant en cohérence les politiques écrites des entités avec les politiques écrites du Groupe notamment en matière de gestion des risques,
- organisant la participation des responsables des fonctions clés Groupe aux comités de gestion des risques et des comités des placements des entités réglementées,
- organisant une cohérence méthodologique dans l'établissement de la cartographie des risques des entités du Groupe et du Groupe lui-même.

### B.3.b ORSA

Le Groupe procède annuellement à une évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus réglementaire ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*).

Le processus ORSA est piloté opérationnellement par la fonction risques du Groupe sous la responsabilité de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration se prononce sur les résultats des risques traités dans le cadre de l'ORSA.

Dans le cadre de cet exercice, la mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité. Pour cela, la démarche ORSA de la mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- 1. Besoin global de solvabilité :** le besoin global de solvabilité est conçu, comme étant une description des risques du Groupe et une évaluation des moyens et dispositifs nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer ces risques.
- 2. L'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires du pilier 1 :** cette étude évalue la capacité du Groupe à couvrir ses obligations réglementaires de solvabilité dans le futur. Ce volet présente notamment des simulations de crise (ou *stress tests*) pertinentes compte tenu du profil de risque de l'organisme.

- 3. La déviation du profil de risque par rapport aux hypothèses de calcul du SCR :** cette partie évalue pour les risques les plus importants les différences éventuelles entre les hypothèses prises dans le calcul réglementaire du capital de solvabilité réglementaire (SCR) avec la formule standard, et le profil de risque réel du Groupe

Les études faites dans le cadre de l'ORSA donnent lieu à des préconisations qui sont débattues en comité des risques et en comité d'audit puis la réponse proposée aux préconisations est validée en Conseil d'Administration.

Ces préconisations ont trait, le plus souvent, à l'amélioration du système de gestion des risques du Groupe ou dans certains cas à la stratégie du Groupe.

## B.4 Système de contrôle interne

### B.4.a Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe, défini et mis en œuvre sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de l'organisme qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources,
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration et/ou la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la lutte contre le risque de fraude.

Le contrôle permanent repose sur deux niveaux :

- les contrôles de 1er niveau réalisés préalablement ou simultanément à l'exécution d'une opération par chaque collaborateur dans le cadre de sa fonction ou par sa hiérarchie,
- les contrôles de 2ème niveau réalisés par des collaborateurs indépendants de l'activité opérationnelle et visant à s'assurer de la pertinence et de la réalisation des contrôles de 1er niveau.

Le dispositif porte sur l'intégralité du dispositif de mesure et de surveillance des risques (crédit, marché, opérationnels ...). Ce dispositif est constamment revu pour s'adapter à l'évolution du périmètre du Groupe.

#### B.4.b Information sur la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité du Siège a un rôle de coordination entre les différentes fonctions de vérification de la conformité (du Siège, de MNH, MNH P et BFM), le but étant de garantir une cohésion du Groupe en matière de conformité. Cette coordination est notamment mise en œuvre via la tenue, de manière régulière, d'un Club de Conformité réunissant l'ensemble des fonctions de vérification de la conformité.

Elle n'a pas vocation à se substituer aux fonctions de vérification de la conformité des entités réglementées (BFM, MNH et MNH P).

Elle a pour mission d'assurer une vision globale de l'ensemble des risques de non-conformité au niveau du Groupe en étant, d'une part, informée des risques et des contrôles de conformité dans les entités réglementées, et, d'autre part, en s'assurant directement de la conformité dans les entités non réglementées.

Les missions de la Vérification de la conformité du Siège nécessitent un travail transverse à l'ensemble des entités du Groupe, requérant le concours de diverses fonctions, tant du Siège que des entités (achats, DAF, autres fonctions clés, etc.).

La fonction de vérification de la conformité est en charge :

- De l'**animation** de la conformité :
  - en cherchant à vérifier la bonne mise en œuvre des obligations légales et réglementaires applicables au sein du Groupe ;
  - en identifiant ou en contribuant à l'identification des risques de non-conformité ;
  - en mettant en place une politique de conformité Groupe ;
  - en diffusant la conformité dans la culture du Groupe ;
  - en établissant annuellement un plan de conformité Groupe ;
  - en émettant des avis auprès des instances dirigeantes du Groupe en matière de risque de non-conformité ;
  - en contribuant par ses travaux (notamment le recensement des incidents de conformité) à l'amélioration de la cartographie des risques et au contrôle interne du Groupe, sous l'angle de la conformité ;
  - en donnant un avis dans le cas d'émission de capital.
- Du **reporting** auprès du Conseil d'Administration et des instances dirigeantes du Groupe (Direction Générale du Groupe), notamment en leur adressant le rapport annuel de conformité et, si nécessaire, en émettant des alertes.

- Du **contrôle** de la conformité au sein du Groupe, en identifiant des contrôles de conformité et en suivant les actions de contrôle, voire en réalisant directement des contrôles dans certains cas.

La fonction de vérification de la conformité rédige :

- Une politique écrite Groupe qui :
  - définit les grandes orientations que doivent suivre les entités en matière de conformité, et en particulier les entités réglementées, qui doivent s'y référer pour déterminer leur propre politique de conformité ;
  - peut être revue annuellement, en fonction des besoins et des évolutions de la réglementation et/ou du Groupe ;
  - est validée par le Conseil d'Administration
  
- Le rapport de conformité annuel du Groupe qui :
  - rend compte des travaux réalisés sur la base de ce qui a été planifié dans le plan de conformité ;
  - est présenté au Conseil d'Administration ;
  - alimente le rapport interne du contrôle interne, qui est présenté au Conseil d'Administration ; reprend en synthèse les éléments principaux des rapports de conformité émis par les entités réglementées (ou équivalents).
  
- Le plan de conformité du Groupe qui :
  - est établi et présenté au Conseil d'Administration à la même période que les plans de conformité de MNH et MNHP. Il n'intègre pas les questions de conformité de ces entités qui sont traitées dans leurs propres plans de conformité *solos* ;
  - est validé par le Conseil d'Administration.

## B.5 Fonction Audit interne

Au sein du Groupe, la fonction Audit interne est habilitée à effectuer des missions d'assurance<sup>4</sup> et de conseil dans l'ensemble des directions et services des entités du Groupe et de ses filiales. La charte de l'Audit interne approuvée par le Comité d'audit du 5 juin 2018 et le Conseil d'Administration de la MNH et MNH Prévoyance en date du 20 juin 2018, présente notamment les principes fondamentaux d'exercice de la fonction d'Audit interne en décrivant ses missions au sein du Groupe, sa place dans le dispositif de contrôle interne, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement.

L'audit interne du Groupe est directement rattaché à la Direction Générale et au Comité d'audit garantissant ainsi son indépendance par rapport aux services et directions qu'il est susceptible d'interroger. Il exerce sa fonction sur la base d'un plan d'audit annuel et pluriannuel validé par la Direction Générale, la Présidence et le Comité d'audit. En cours d'année, ce plan peut être modifié en

---

<sup>4</sup> Assurance signifie ici un examen objectif effectué en vue de fournir à l'organisation une évaluation indépendante des processus.



fonction des contraintes d'exécution des missions ou de nouvelles demandes ayant un caractère prioritaire.

L'audit interne exerce son rôle dans le respect de principes d'intervention précis et clairement définis qui sont le gage de son professionnalisme et de son intégrité. Ses analyses et recommandations portent sur le fonctionnement du Groupe *nehs* et de ses filiales et non sur les personnes auditées.

Ces principes sont les suivants :

- Indépendance
- Objectivité
- Confidentialité
- Compétence
- Contribution à l'atteinte des objectifs du Groupe

L'Audit interne est une activité indépendante et objective qui donne au Groupe et aux filiales qui lui ont délégué leur audit interne une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de leurs opérations en leur proposant des conseils et axes d'amélioration qui contribuent à créer de la valeur ajoutée. Il aide les entités du Groupe à atteindre leurs objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, leurs processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Lors de la réalisation de ses missions, l'Audit interne est chargé d'apporter un appui au management des entités afin de déterminer les risques opérationnels, d'analyser les systèmes et processus de contrôle interne mis en place et d'élaborer des recommandations pour atteindre une gestion plus efficace et efficiente des entités.

Par son intervention, l'Audit interne est un appui aux entités du Groupe afin d'optimiser la gestion des activités. L'Audit interne n'exerce ni autorité ni responsabilité dans les activités qu'il audite. Ses recommandations et avis ne peuvent dès lors décharger le Management des responsabilités qui lui sont dévolues.

Les auditeurs conduisent les missions sans préjugé, en toute objectivité, impartialité et intégrité. Ils ont un accès illimité aux documents, informations et données qui ont un lien avec l'objet de leur mission, sous réserve des interdictions légales ou réglementaires, et autres limites pouvant être fixées par écrit par le Directeur Général et/ou le Président du Comité d'Audit.

Dans le cadre de leur mission, les auditeurs peuvent s'entretenir avec tout membre du personnel, quel que soit son grade et sa fonction, et assister à des réunions en lien avec la mission d'audit. Tout membre du personnel des services audités doit collaborer et fournir assistance, avec diligence, aux auditeurs internes pendant la conduite de la mission. L'Audit interne peut également avoir recours à des prestataires extérieurs dans le cadre de la réalisation de missions d'audit

Les auditeurs réalisent leurs travaux en concordance avec les "Normes pour la pratique professionnelle de l'Audit interne" et le « Code de déontologie » rédigés par l'Institut des Auditeurs Internes (IIA) et suivent une méthodologie formalisée dans la charte de l'Audit Interne Groupe.

## B.6 Fonction actuarielle

Conformément à la directive Solvabilité 2, la fonction actuarielle donne une assurance raisonnable de la maîtrise des risques techniques au travers d’avis indépendant.

La fonction actuarielle a pour mission de :

- coordonner le calcul des provisions techniques,
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- informer le Conseil d’Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques,
- émettre un avis sur la politique globale de souscription et sa bonne application,
- émettre un avis sur l’adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Ce sont les mêmes équipes qui matérialisent la fonction actuarielle des mutuelles MNH et MNH Prévoyance. A ce titre les conclusions du rapport Groupe sont essentiellement déduites des rapports actuariels des mutuelles.

La fonction actuarielle réalise un rapport annuellement qui décrit l’exécution de son mandat sur l’année écoulée. Ce rapport est présenté au Conseil d’Administration.

Au niveau du Groupe, les provisions MNH et MNH Prévoyance sont additionnées pour déterminer les provisions Groupe.

## B.7 Sous-traitance

La sous-traitance d’activités importantes ou critiques au niveau des entités réglementées du Groupe (MNH, MNH Prévoyance et BFM) est traitée au niveau des entités elles-mêmes.

Dans le cas où le Groupe envisagerait de sous-traiter, au niveau de ses fonctions centrales, une activité importante ou critique, il fera préalablement l’objet d’une étude par la fonction conformité Groupe et la fonction gestion des risques du Groupe. Ces études viseront à vérifier la conformité de l’externalisation avec les termes de la Directive Solvabilité II (articles 38 et 49) et du règlement UE 2015/35 (article 274) d’une part, et d’autre part, de faire une évaluation des risques induits par l’externalisation.

Le contrôle interne Groupe produira une liste des activités sous-traitées au niveau de Groupe et au niveau des entités du Groupe.

L’ensemble des activités sous-traitées est périodiquement audité.

Le Groupe, pour ce qui concerne ses fonctions centrales, peut faire appel à des prestataires de service (conseil juridique, conseil en stratégie, conseil en communication et en recrutement, services informatiques, formation, fourniture de données financière, fourniture de repas...), mais ces activités ne constituent pas des activités importantes ou critiques au regard de l’article R.354-7 du code des assurances.

La sous-traitance de fonctions ou activités importantes ou critiques pour les mutuelles du Groupe ou l'externalisation de fonctions essentielles pour la banque font l'objet d'une gestion et d'un suivi spécifique compte tenu des règles en vigueur pour la banque et pour les mutuelles à titre individuel.

En matière de sous-traitance intragroupe, le principal accord concerne l'accord de délégation de gestion de MNH Prévoyance à MNH qui lui refacture. MNH Prévoyance n'a en effet pas de moyens propres.

# PARTIE C

## PROFIL DE RISQUE

- C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION
- C.2 RISQUE DE MARCHE
- C.3 RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE
- C.4 RISQUE DE LIQUIDITE
- C.5 RISQUE OPERATIONNEL
- C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS
- C.7 INFORMATION SUR LA SENSIBILITE AUX RISQUES

## C. Profil de risque

Le profil de risque du Groupe est appréhendé de la manière suivante :

- identification des risques via une cartographie des risques,
- évaluation des risques :
  - par la mesure des risques financiers basée sur la formule standard du pilier 1 de la réglementation solvabilité 2 et sur des stress tests spécifiques,
  - pour les risques opérationnels, une première mesure est réalisée au global avec la formule standard. Une cartographie des risques opérationnels permet de détailler l'ensemble des risques opérationnels par processus. Leur mesure s'effectue avec les directions opérationnelles,
  - pour les risques stratégiques et environnementaux, la mesure s'effectue avec la Direction Générale,
  - par des études spécifiques réalisées dans le cadre de l'ORSA qui complètent ces évaluations.

### C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est, par définition, exclusivement apporté par les activités d'assurance des mutuelles du Groupe.

Le risque de souscription des mutuelles correspond aux risques de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes). Ces risques peuvent avoir les origines suivantes:

- les hypothèses de tarification et de provisionnement,
- la structure tarifaire des produits,
- la conception des garanties,
- la distribution des produits,
- les modalités d'adhésion,
- le manque d'informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

MNH et MNH Prévoyance sont dotées d'une organisation et de processus permettant un suivi, satisfaisant du risque souscrit, des engagements potentiellement mis en production et du résultat comptable des opérations d'assurance. Les risques techniques sont suivis régulièrement par le comité de direction et le Conseil d'Administration.

Leur couverture est matérialisée par une politique de risque de souscription et de provisionnement qui définit les règles en matière de :

- tarification d'un nouveau produit (ou refonte d'un produit existant),
- provisionnement.

La fonction actuarielle suit également les risques techniques lors de ses travaux annuels (détaillés également dans la politique de risque de souscription et provisionnement).

Par ailleurs la sensibilité de la mutuelle au risque technique est testée dans le cadre du processus ORSA.

## C.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact, de mouvements défavorables des marchés sur les portefeuilles d'investissements dans le Groupe. Ce risque de marché peut provenir :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue en portefeuille,
- d'une dégradation de la qualité de crédit des titres détenus en portefeuille,
- d'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur,
- d'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif d'un portefeuille.

Compte tenu des spécificités de chacune des activités, le risque de marché est traité de manière décentralisé pour les mutuelles et pour la banque.

Les filiales de services du Groupe n'ont pas, à proprement parler, de portefeuilles d'investissements. Les mouvements de marché peuvent avoir un impact sur le résultat des activités de service, mais uniquement de manière indirecte.

Dans le cas des mutuelles, les portefeuilles d'investissement représentent près de 600 M€.

Ces investissements sont effectués de manière diversifiée de manière à limiter l'impact que pourrait avoir un scénario défavorable sur une classe d'actif particulière ou un émetteur particulier.

Des études actif-passif sont annuellement menées sur ces portefeuilles pour déterminer une allocation stratégique des actifs permettant, même en cas de situation adverse sur les marchés, de :

- tenir les engagements de la mutuelle notamment vis-à-vis de ses sociétaires,
- respecter les obligations réglementaires en matière de solvabilité,
- avoir un montant d'actif liquide suffisant pour honorer le paiement de ses prestations.

La banque a un portefeuille d'actif représentant une valeur supérieure à 1 Milliard d'€ investis principalement en obligations.

Afin de limiter les conséquences de scénarios adverses, la BFM a fixé des limites d'exposition par catégories d'actifs, par pays, par maturité en fonction du niveau de rating.

La banque mène des études actif-passif visant à suivre et limiter le risque de marché et pour gérer le risque de liquidité.

Compte tenu de son activité, qui consiste aussi à rémunérer des livrets, elle suit aussi spécifiquement l'évolution du rendement et de la marge du portefeuille.

### C.3 Risque de crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit dans le Groupe est principalement porté par la banque BFM.

Le risque de crédit se définit par le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou d'un groupe de débiteurs ou de contreparties.

La BFM encourt 3 types de risques de crédit : celui pris à l'occasion de financement de personnes physiques, de personnes morales ou de placements de trésorerie.

- Crédit aux personnes physiques
- Crédit aux personnes morales
- Placements de trésorerie

Le risque de crédit et de contrepartie est géré notamment par la mise en place de dispositif de sélection des opérations (pour les crédits aux personnes morales et physiques) et plus généralement par des systèmes de limites par contreparties dans le cadre d'une politique d'engagement. Ce risque fait l'objet d'un *reporting* spécifique notamment concernant les encours douteux qui restent à un niveau faible en regard du total des encours (environ 6% pour un coût final inférieur à 1% au 31/12/2018).

### C.4 Risque de liquidité

Le risque afférent à la liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements des mutuelles ou de la Banque.

Dans le cadre de l'activité des mutuelles, il s'agit essentiellement de la capacité à honorer les prestations dues aux bénéficiaires.

Le risque de liquidité est le risque pour la BFM de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques (internes), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Pour la BFM, il est, pour l'essentiel, lié au risque de forte décollecte sur les encours de comptes sur livrets.

La gestion du risque de liquidité est gérée de manière décentralisée à la BFM, à la MNH et chez MNH Prévoyance.

Les principales mesures de remédiation et de limitation concernant ce risque sont le respect de limites par catégorie d'actif, pour la banque et de l'allocation stratégique, pour les mutuelles déterminées dans

le cadre des études actif-passif. Par ailleurs, la banque comme les mutuelles choisissent d'investir dans des actifs de qualité permettant la mise en pension et la cession rapide.

Les mesures mises en place sont aussi liées au respects de ratios réglementaires (pour la BFM) et à la mise en place d'indicateurs de suivi et de limites du risque de liquidité. La mise à jour de ces indicateurs est réalisée mensuellement à la BFM et trimestriellement pour MNH et MNH Prévoyance.

## C.5 Risque opérationnel

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe et les risques liés au modèle.

Ce risque est suivi de manière décentralisée au niveau des mutuelles et de la banque qui ont mis en place des dispositifs de gestion et de suivi de ces risques.

Au niveau des mutuelles, le risque opérationnel est suivi au travers de la cartographie des risques et des contrôles réalisés. La cartographie des risques de la mutuelle prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur importance.

Pour la BFM, les contrôleurs internes assistent les directions opérationnelles et fonctionnelles dans leurs missions de mesure et de suivi du risque opérationnel. De par les contrôles qu'ils réalisent, ils fournissent aux organes dirigeants de la banque des informations qualitatives et quantitatives sur le risque opérationnel.

Le Groupe a cartographié à 95% les risques des entités de ses services et un reporting de contrôle listant les risques affectant le Groupe est également en déploiement dans chacune d'entre elles.

La Cartographie Groupe met en évidence les principaux risques et la manière de les hiérarchiser. La cartographie des risques Groupe est périodiquement revue et validée avec la Direction Générale.

## C.6 Autres risques importants

Le Groupe est sujet à des risques environnementaux importants liés à son exposition aux aléas qui pourraient toucher le monde de la santé dans son ensemble.

C'est dans cette optique que la stratégie du Groupe consiste à diversifier ses métiers afin d'être à même de suivre ou d'anticiper les changements qui pourraient se produire dans le secteur de la santé.

Le Groupe est aussi sensible au risque de réputation compte tenu qu'une grande part de son activité est faite auprès de professionnels de la santé et d'institutions de santé. Pour parer à ce risque, le Groupe œuvre pour mettre en place des relations plus poussées avec des partenaires dans le monde de la santé et met en place une stratégie de communication.



Par ailleurs, le Groupe qui regroupe près de 6000 collaborateurs (ETP) opérant dans des domaines très divers est naturellement amené à traiter de forts enjeux en matière de ressources humaines.

Enfin, la stratégie du Groupe l'amène à devoir maîtriser un grand nombre de nouveau métier ce qui constitue un défi. Pour parer à ce risque, le Groupe s'appuie d'une part, sur une gouvernance décentralisée permettant la prise de décision au bon niveau de décision et d'autre part, sur un niveau élevé de *reporting* permettant un suivi des risques au niveau du Groupe.

Les engagements hors bilan dans le Groupe qui sont majoritairement des engagements reçus ne génèrent pas, en eux-mêmes, de risques importants au niveau du Groupe.

## C.7 Information sur la sensibilité aux risques

Dans le cadre du processus ORSA des tests de résistance ont été menés sur la solvabilité en simulant plusieurs scénarios de stress sur des risques techniques (hausse de la sinistralité) et de marché (simulation d'un krach sur les marchés actions, hausse des taux).

Les résultats ont été simulés sur la période allant de 2017 à 2023.

- Un stress test technique qui correspond à une hausse de la sinistralité (dérive de 10% par an),
- Un stress test de marché correspond à une baisse des marchés action de 50%,
- Un stress test de hausse des taux de +2%
- Un stress test qui conjugue à la fois les effets d'une hausse de la sinistralité avec une baisse des marchés action de 25%
- Un stress test dit PSFH qui simule les effets de la réforme du PSFH sur les mutuelles

Aucun de ces scénarios de stress n'a conduit à une situation d'insolvabilité pour le Groupe sur la période.



**PARTIE D**  
**VALORISATION A DES FINS DE**  
**SOLVABILITE**

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le Groupe calcule sa solvabilité réglementaire par la méthode dite de consolidation.

Pour déterminer le niveau de ses fonds propres, le Groupe établit donc un bilan prudentiel consolidé en norme solvabilité 2.

La création de ce bilan prudentiel se fait en deux étapes :

- sur la base des bilans de l'ensemble des sociétés du Groupe (qu'elles soient ou non réglementées), un bilan consolidé conformément au CRC N°2000-05,
- qui sera ensuite, par des retraitements supplémentaires mis en norme Solvabilité 2. Parmi l'ensemble des retraitements (Solvabilité 2, de consolidation et autres) il y a notamment :
  - l'élimination des flux intragroupes,
  - l'élimination des survaleurs et sousvaleurs,
  - la comptabilisation des placements à la valeur de marché au lieu de la valeur comptable historique,
  - l'annulation des immobilisations incorporelles,
  - la comptabilisation des provisions techniques en norme Solvabilité 2.

Les actifs sont, dès lors qu'ils sont cotés, comptabilisés en valeur de marché dans le bilan prudentiel.

Les autres actifs sont comptabilisés en valeur comptable ce qui correspond notamment pour les actifs immobiliers à la meilleure estimation connue.

Comme il a été précisé ci-dessus, le Groupe procède systématiquement à l'élimination des survaleurs et des sousvaleurs des immobilisations incorporelles dans le cadre de l'établissement de son bilan prudentiel.

Les provisions techniques sont calculées au niveau du Groupe en norme Solvabilité 2. Elles sont l'addition des provisions techniques de MNH et de MNH Prévoyance. Les provisions techniques sont, autant pour la MNH que pour MNH Prévoyance, calculées de manière prudente.

Les autres passifs sont pour une grande partie constitués des encours sur livrets de la BFM. Ils sont repris dans le bilan en norme prudentielle solvabilité 2 pour les montants correspondants à leur valeur dans les comptes de la BFM.

La seule option réglementaire utilisée par le Groupe dans le calcul de son SCR et de ses provisions techniques est celle de la correction pour volatilité qui permet de lisser dans le temps les variations de la courbe des taux. Pour 2018, l'utilisation de cette option a conduit à une amélioration de 2% du ratio de solvabilité. Sa non-utilisation ne remettrait pas en cause le niveau de solvabilité réglementaire du Groupe.

# PARTIE E

## GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

## E. Gestion du capital

### E.1 Fonds propres

Au 31/12/2018, les fonds propres prudentiel du Groupe sont majoritairement des fonds propres de *tier 1* (qui correspond au plus haut niveau de qualité).

Les fonds propres du Groupe comprennent cependant de la dette subordonnée pour :

- 80 M€ de Titre Subordonné Remboursable (TSR) en tier 2 souscrit par MNH en 2018,
- un montant d'environ 2 M€ en tier 1 dans les fonds propres de la BFM.

Les intérêts minoritaires de la BFM contribuent positivement aux fonds propres du Groupe pour la partie couvrant l'exigence réglementaire de la BFM. La partie résiduelle des intérêts minoritaires est écrêtée. Cet écrêtage explique la différence entre les fonds propres prudentiels et l'excédent entre l'actif et le passif.

Aucun élément de fonds propres du Groupe ne fait l'objet des mesures transitoire prévues à l'article 308 ter paragraphes 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE.

Les fonds propres prudentiels du Groupe sont en quasi-totalité éligibles pour la couverture du capital de solvabilité réglementaire<sup>5</sup>.

Il y a en outre, au 31 décembre 2018, dans les fonds propres admissibles du Groupe, 1,5 M€ d'impôts différés d'actifs au titre de MNH Prévoyance<sup>6</sup>.

### E.2 Capital de solvabilité requis

Au 31/12/2018, le SCR (ou capital de solvabilité réglementaire) de Groupe se décompose de la manière suivante en méthode consolidation:

---

<sup>5</sup> L'application de l'article 82 du règlement délégué conduit à écrêter légèrement (moins de 1 M€) le TSR de la MNH qui représente un peu plus que 50% du SCR de MNH.

<sup>6</sup> Les impôts différés d'actif de MNH sont écrêtés au titre de l'article 82 du règlement délégué.

<i>en M€</i>	2018	2017
<b>SCR</b>	<b>436</b>	<b>395</b>
Exigence de marge Banque	266	218
Exigence de marge Assurance	169	177
Exigence de marge Assurance	169	177
Ajustements	0	-4
SCR opérationnel (assurance)	18	20
BSCR (assurance)	151	160
BSCR	151	160
Effet de diversification	44	49
Somme des composantes	195	209
SCR marché	50	63
SCR contrepartie	10	10
SCR vie	12	12
SCR santé	122	124
SCR non-vie	0	0

Le SCR a augmenté de 41 M€ entre 2017 et 2018. Cette hausse est principalement expliquée par l'augmentation de l'exigence de marge de la BFM de 48 M€ compensée en partie par une baisse de l'exigence assurance de 7 M€.

Le capital de solvabilité requis de 436 M€ est à mettre en regard des fonds propres prudentiels qui s'élèvent à 571 M€. Le ratio de solvabilité du Groupe s'établit donc à 131%. Les fonds propres prudentiels doivent obligatoirement être supérieurs au capital de solvabilité requis, et le ratio de solvabilité supérieur à 100%.

A titre informatif nous calculons également la solvabilité du Groupe en méthode dite déduction & agrégation qui est une méthode alternative. Cette méthode consiste à :

- additionner les fonds propres prudentiels<sup>7</sup> nets de participation intragroupes (à hauteur de la part proportionnelle détenue par les mutuelles) des entités réglementées (mutuelles et banque)
- additionner les exigences réglementaires de fonds propres des entités réglementées (à hauteur de la part détenue par les mutuelles pour ce qui est de la banque)

<sup>7</sup> Ce sont les fonds propres prudentiels simplifiés en norme Bâle 3 pour la banque et en norme Solvabilité 2 pour les mutuelles

Il n'y a pas de bilan prudentiel en méthode déduction et agrégation, cette méthode s'appuie sur les bilans de MNH et MNH Prévoyance en norme Solvabilité 2<sup>8</sup> et le bilan de la BFM en norme Bâle 3 pour la valorisation des actifs et des passifs.

Le tableau ci-dessous présente le calcul du SCR en méthode déduction et agrégation. Dans les deux méthodes, les fonds propres prudentiels restent supérieurs au capital de solvabilité requis, et le ratio de solvabilité supérieur à 100%.

Tableau détaillé du SCR au 31/12/2018 (en méthode déduction et agrégation)

SCR en M€	Montant	Part proportionnelle	Montants pour SCR Groupe
SCR MNH	161	100%	161
SCR MNH P	32	100%	32
Exigence banque	266	61,2%	163

<b>SCR Groupe</b>	<b>355</b>
-------------------	------------

Fonds propres en M€	Montant	Part proportionnelle	Montants pour fonds propres Groupe
Fonds propres MNH	331	100%	331
Fonds propres MNH P	161	100%	161
Fonds propres banque	303	61,2%	186

<b>Fonds propres Groupe</b>	<b>678</b>
-----------------------------	------------

<b>Ratio de solvabilité Groupe</b>	<b>191%</b>
------------------------------------	-------------

<b>Excedent de fonds propres</b>	<b>322</b>
----------------------------------	------------

Le calcul réglementaire (en méthode consolidation) est fait sur la base de la formule standard sans utilisation de simplification ou d'option réglementaire hormis l'utilisation de l'ajustement de volatilité et sans utiliser de paramètres spécifiques.

Il n'y a actuellement aucune indication de l'autorité de contrôle indiquant que le montant définitif du calcul de l'exigence de capital réglementaire du Groupe resterait subordonné à une évaluation du contrôle.

Aucun manquement n'a été constaté à la couverture du capital de solvabilité réglementaire pour le Groupe ni pour ses filiales réglementées.

<sup>8</sup> Voir les rapports SFCR de MNH et MNH Prévoyance

A photograph of three healthcare professionals in scrubs walking down a hospital hallway. The image is overlaid with a blue tint. The word "ANNEXES" is centered in white text. The hallway has a polished floor reflecting the lights and the people. The ceiling has recessed lighting. In the background, there are signs on the wall, one of which says "Disability SLP".

# ANNEXES



## Annexe 1 : liste des entreprises du Groupe au 31/12/2018 (S.32.01.22)

Nom juridique de l'entreprise	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0040	C0010	C0020/C0030	C0050	C0060	C0070	C0080
<b>MNH</b>	FRANCE	LEI/969500WVTMVUZMD8NH88	4 - Composite undertaking	Mutuelle régie par livre II du code de la mutualité	1 - Mutual	ACPR
<b>MNH Prevoyance</b>	FRANCE	LEI/969500KGOPZFFIY75V55	4 - Composite undertaking	Mutuelle régie par livre II du code de la mutualité	1 - Mutual	ACPR
<b>SAS Ligne Claire</b>	FRANCE	SC/438 102 584 R.C.S. Lyon	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>SCI Logistique</b>	FRANCE	SC/419 603 303 R.C.S. Orléans	99 - Other	Société Civile Immobilière	2 - Non-mutual	
<b>SCI Bordeaux</b>	FRANCE	SC/419 551 783 R.C.S. Orléans	99 - Other	Société Civile Immobilière	2 - Non-mutual	
<b>BFM</b>	FRANCE	LEI/9695005SKGZ20U1SK269	8 - Credit institution, investment firm and financial institution	Société anonyme	2 - Non-mutual	ACPR
<b>MNH Développement</b>	FRANCE	SC/804 751 998 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>MNH Services à l'enfance</b>	FRANCE	SC/804 752 558 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>MNH Immobilier Le</b>	FRANCE	SC/804 752 392 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>ORSANE</b>	FRANCE	SC/802 477 430 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>MNH Courtage</b>	FRANCE	SC/752 947 002 R.C.S. Paris	10 - Ancillary services undertaking as	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Oratorio</b>	FRANCE	SC/822895926 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>SCI Glacière</b>	FRANCE	SC/322 950 536 R.C.S. Paris	99 - Other	Société civile immobilière	2 - Non-mutual	
<b>ITL Espagne</b>	SPAIN	SC/ITL Espagne	99 - Other	société de droit étranger	2 - Non-mutual	
<b>ITL</b>	FRANCE	SC/523 314 474 R.C.S. Nanterre	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Keldoc</b>	FRANCE	SC/752 344 986 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>GIE Acefil</b>	FRANCE	SC/802118869 R.C.S. ORLEANS	10 - Ancillary services undertaking as	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutual	
<b>Aklia Groupe</b>	FRANCE	SC/337 604 482 R.C.S. NIORT	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Top Alliance</b>	FRANCE	SC/504 090 234 R.C.S. NIORT	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Kalhyge développement</b>	FRANCE	SC/488 607 607 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>KALHYGE</b>	FRANCE	SC/351 315 072 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>KALHYGE 1</b>	FRANCE	SC/971 503 578 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>KALHYGE 2</b>	FRANCE	SC/739 809 226 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Lintea</b>	FRANCE	SC/326 462 678 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual	
<b>RLD Lorraine</b>	FRANCE	SC/656 880 432 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>KALHYGE MC</b>	FRANCE	SC/524 896 867 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>KALHYGE 3</b>	FRANCE	SC/311 865 547 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>KALHYGE 4</b>	FRANCE	SC/071 805 642 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Janus</b>	FRANCE	SC/530 330 174 R.C.S. Nanterre	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>SESC</b>	FRANCE	SC/712 012 129 R.C.S. Nanterre	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>EMG</b>	FRANCE	SC/304 747 090 R.C.S. Nanterre	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Nurse 24</b>	FRANCE	SC/Nurse 24	99 - Other	Société de droit étranger	2 - Non-mutual	
<b>Hospimedia</b>	FRANCE	SC/439 125 741 R.C.S. LILLE	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Trilogie Santé</b>	FRANCE	SC/479 858 995 R.C.S. VERSAILLES	99 - Other	SARL	2 - Non-mutual	
<b>Trilogie Formation</b>	FRANCE	SC/802 837 112 R.C.S. VERSAILLES	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>GIE Acepreint</b>	FRANCE	SC/820 898 914 R.C.S. ORLEANS	10 - Ancillary services undertaking as	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutual	
<b>GIE Acegroup</b>	FRANCE	SC/824 559 892 R.C.S. PARIS	99 - Other	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutual	
<b>GIE Acegroup 2</b>	FRANCE	SC/824 680 862 R.C.S. PARIS	99 - Other	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutual	
<b>GIE Accense</b>	FRANCE	SC/824 366 421 R.C.S. PARIS	99 - Other	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutual	
<b>GIE Accense 2</b>	FRANCE	SC/824 384 176 R.C.S. PARIS	99 - Other	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutual	
<b>APICEA</b>	FRANCE	SC/523 209 740 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>PG PROMOTION</b>	FRANCE	SC/302 382 858 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>ACETIAM</b>	FRANCE	SC/535 191 571 R.C.S. RENNES	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>ETIAM CORP (US)</b>	UNITED STATES	SC/Etiam CORP	99 - Other	Société de droit étranger	2 - Non-mutual	
<b>ETIAM EMAGING</b>	FRANCE	SC/814 845 343 R.C.S. RENNES	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Entreprise Médicale</b>	FRANCE	SC/377 562 277 R.C.S. NANTERRE	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Exeol</b>	FRANCE	SC/524 053 147 R.C.S. LISIEUX	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>SCIENITIS</b>	FRANCE	SC/445 353 626 R.C.S. BOBIGNY	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>SODEL</b>	FRANCE	SC/627 150 105 R.C.S. LISIEUX	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>MEDICEA</b>	FRANCE	SC/530 168 210 R.C.S. VERSAILLES	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>EVENTIME</b>	FRANCE	SC/750 495 186 R.C.S. MARSEILLE	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>NGI Group</b>	FRANCE	SC/490 242 849 R.C.S. LYON	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Medical Imaging</b>	FRANCE	SC/502 380 009 R.C.S. LYON	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Heathcare IT</b>	FRANCE	SC/410 235 469 R.C.S. LYON	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Print Systems</b>	FRANCE	SC/479 891 723 R.C.S. LYON	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>PROSERVE DASRI</b>	FRANCE	SC/832 336 077 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Sipro</b>	FRANCE	SC/433 621 349 R.C.S. LONS LE SA	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Xpéris</b>	FRANCE	SC/484 216 015 R.C.S. BORDEAUX	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>MEDIBASE</b>	FRANCE	SC/410 632 368 R.C.S. NANTERRE	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>VIEVIEWER</b>	FRANCE	SC/827 894 734 R.C.S. NANTERRE	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>Fondation MNH Dominique Bénéteau</b>	FRANCE	SC/Fondation 840 439 541	99 - Other	Fondation	2 - Non-mutual	
<b>CGRM</b>	FRANCE	SC/442 200 267 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	
<b>SPV PURPAN</b>	FRANCE	SC/839 990 389 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutual	

Nom juridique de l'entreprise	Critères de classement (dans la monnaie de déclaration du groupe)							
	Total du bilan (entreprises d'assurance et de réassurance)	Total du bilan (autres entreprises réglementées)	Total du bilan (entreprises non réglementées)	Primes émises, nettes de réassurance, des entreprises d'assurance ou de réassurance, selon IFRS ou référentiel comptable local	Chiffre d'affaires, défini comme le produit brut des activités ordinaires selon les IFRS ou le référentiel comptable local, pour les autres types d'entreprises et de sociétés holding d'assurance	Résultats de souscription	Résultats des investissements	Résultats totaux
C0040	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
MNH	696 432 143			546 355 480		122 039 502	6 401 656	13 406 312
MNH Prevoyance	289 723 446			51 863 283		20 901 286	5 505 985	22 635 231
SAS Ligne Claire			2 808 073		4 204 580			55
SCI Logistique			1 785 595		574 577			399 015
SCI Bordeaux			1 129 358		130 545			108 894
BFM		3 584 352 500			143 371 338		17 595 676	27 925 236
MNH Développement			321 653 471		7 443 926			1 473 365
MNH Services à l'enfance			1 483 899		990 487			- 336 309
MNH Immobilier Le			16 848 647		880 605			- 555 817
ORSANE			152 632		35			- 33 413
MNH Courtage			912 943		133 943			- 838 205
Oratorio			773 418		511 156			- 489 280
SCI Glacière			35 053 597		2 995 347			280 308
ITL Espagne			7 292 088		10 637 085			52 875
ITL			43 186 663		85 198 784			898 713
Keldoc			1 586 761		163 846			- 1 452 735
GIE Accefil			5 675 236		9 739 842			13 434
Aklia Groupe			49 556 532		24 132 496			- 3 393 414
Top Alliance			3 463 057		214 706			- 411 645
Kalhyge développement			171 938 646		4 427 116			6 012 248
KALHYGE			255 664 329		23 309 836			5 414 949
KALHYGE 1			75 259 990		60 345 618			- 4 048 776
KALHYGE 2			84 956 828		81 729 087			- 3 555 707
Lintea			472 929		-			- 3 835
RLD Lorraine			289 598		402 895			41 786
KALHYGE MC			19 572 582		51 069 507			3 406 818
KALHYGE 3			13 072 196		16 008 003			- 1 441 243
KALHYGE 4			64 644 410		76 363 118			-16 443 754
Janus			32 476 719		10 473 087			- 1 308 479
SESC			22 518 002		23 187 959			- 600 508
EMG			2 483 473		2 660 494			- 189 765
Nurse 24			308 621		201 376			- 246 013
Hospimedia			3 401 318		5 433 787			756 688
Trilogie Santé			658 931		1 155 304			74 060
Trilogie Formation			28 971		113			- 4 590
GIE Aceprint			5 614 925		6 745 379			- 249 073
GIE Acegroup			11 703 646		7 271 103			43 804
GIE Acegroup 2			12 303 381		18 133 721			2
GIE Accense			12 813 690		7 932 450			2
GIE Accense 2			2 025 817		5 070 422			2
APICEA			1 530 524		736 818			- 374 254
PG PROMOTION			3 542 062		7 480 306			205 426
ACETIAM			22 299 832		11 061 623			- 1 519 865
ETIAM CORP (US)			532 253		540 119			- 58 705
ETIAM EMAGING			11 265 723		2 752 196			580 470
Entreprise Médicale			1 827 290		2 904 207			277 259
Exeol			14 167 008		2 188 342			810 234
SCIENTIS			5 511		-			- 1 288
SODEL			22 819 554		18 898 307			- 114 289
MEDICEA			2 243 448		1 999 886			- 414 021
EVENTIME			6 328 300		6 300 067			- 73 028
NGI Group			19 859 084		3 228 384			- 1 444 453
Medical Imaging			6 310 579		4 937 485			- 676 817
Heathcare IT			14 042 417		10 941 081			32 316
Print Systems			1 174 920		2 610 443			- 482 946
PROSERVE DASRI			66 727 488		56 123 656			- 5 732 378
Sipro			12 186 257		3 230 400			140 473
Xpéris			1 212 882		2 374 246			- 5 675
MEDIBASE			5 530 963		2 213 567			- 332 060
VIEVIEWER			202 481		207 269			- 777 802
Fondation MNH								
Dominique Bénéteau			1 471 389		-			1 412 065
CGRM			2 097 545		1 434 356			444 081
SPV PURPAN			2 100 000		-			-

Nom juridique de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0040	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
MNH	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
MNH Prevoyance	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SAS Ligne Claire	33%	33%	33%		2 - Significant	33%	oui		2 - Method 1: consolidation proportionnelle
SCI Logistique	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SCI Bordeaux	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
BFM	61%	100%	62%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
MNH Développement	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
MNH Services à l'enfance	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
MNH Immobilier Le Mans	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ORSANE	50%	50%	50%		2 - Significant	50%	oui		2 - Method 1: consolidation proportionnelle
MNH Courtage	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Oratorio	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SCI Glacière	61%	100%	99%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ITL Espagne	61%	100%	99%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ITL	61%	100%	99%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Keldoc	98%	100%	98%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Aceffil	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Aklia Groupe	98%	100%	98%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Top Alliance	82%	100%	82%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Kalhyge développement	90%	100%	90%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE	90%	100%	90%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE 1	90%	100%	90%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE 2	90%	100%	90%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Lintea	90%	100%	90%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
RLD Lorraine	90%	100%	90%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE MC	90%	100%	90%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE 3	90%	100%	90%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE 4	90%	100%	90%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Janus	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SESC	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
EMG	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Nurse 24	80%	100%	80%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Hospimedia	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Trilogie Santé	60%	100%	60%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Trilogie Formation	60%	100%	60%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Aceprint	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Acegroup	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Acegroup 2	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Accense	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Accense 2	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
APICEA	98%	100%	98%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
PG PROMOTION	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ACETIAM	79%	100%	79%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ETIAM CORP (US)	79%	100%	79%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ETIAM EMAGING GROUP	79%	100%	79%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Entreprise Médicale	70%	100%	70%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Exeol	93%	100%	93%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SCIENTIS	93%	100%	93%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SODEL	93%	100%	93%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
MEDICEA	96%	100%	96%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
EVENTIME	51%	100%	51%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
NGI Group	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Medical Imaging	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Heathcare IT	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Print Systems	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
PROSERVE DASRI	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Sipro	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Xpéris	66%	100%	66%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
MEDIBASE	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
VIEVIEWER	54%	100%	54%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Fondation MNH									
Dominique Bénéteau	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
CGRM	61%	100%	61%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SPV PURPAN	99%	100%	99%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale

## Annexe 2 : Bilan prudentiel au 31/12/2018 (S.02.01.02)

Actifs	Valeur Solvabilité II		Passifs	Valeur Solvabilité II	
		C0010			C0010
Goodwill	R0010		Provisions techniques non-vie	R0510	109 537 292
Frais d'acquisition différés	R0020		Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Immobilisations incorporelles	R0030	-	Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Actifs d'impôts différés	R0040	11 964 128	Meilleure estimation	R0540	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-	Marge de risque	R0550	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	262 059 213	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	109 537 292
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 591 441 070	Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 945 501	Meilleure estimation	R0580	97 191 888
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 039 242	Marge de risque	R0590	12 345 404
Actions	R0100	-	Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	74 723 931
Actions – cotées	R0110	-	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	28 402 417
Actions – non cotées	R0120	-	Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Obligations	R0130	1 081 103 898	Meilleure estimation	R0630	13 812 323
Obligations d'État	R0140	587 793 026	Marge de risque	R0640	14 590 094
Obligations d'entreprise	R0150	204 656 272	Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	46 321 514
Titres structurés	R0160	288 654 600	Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Titres garantis	R0170	-	Meilleure estimation	R0670	36 246 405
Organismes de placement collectif	R0180	388 180 805	Marge de risque	R0680	10 075 109
Produits dérivés	R0190	-	Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	112 829 954	Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Autres investissements	R0210	1 341 670	Meilleure estimation	R0710	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-	Marge de risque	R0720	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	72	Autres provisions techniques	R0730	-
Avances sur police	R0240	-	Passifs éventuels	R0740	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-	Provisions autres que les provisions techniques	R0750	14 326 339
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	72	Provisions pour retraite	R0760	21 900 317
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-	Dépôts des réassureurs	R0770	-
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-	Passifs d'impôts différés	R0780	44 932
Non-vie hors santé	R0290	-	Produits dérivés	R0790	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	-	Dettes envers des établissements de crédit	R0800	184 240 250
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-	Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Santé similaire à la vie	R0320	-	Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	58 918 089
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-	Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	172 305
Vie UC et indexés	R0340	-	Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 319 775 514
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-	Passifs subordonnés	R0850	82 166 302
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	14 301 356	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	415 969	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	82 166 302
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 561 045 967	Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	209 510 866
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-	<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>4 075 316 137</b>
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	89 449 340			
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	47 655 399			
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>4 578 332 514</b>	<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>503 016 377</b>

Annexe 3 : Primes sinistres et dépenses (S.05.01.02)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	529 227 385,24	21 920 132,47	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	529 227 385,24	21 920 132,47	-	-	-	-	-	-	-
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	529 227 385,24	21 920 132,47	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	529 227 385,24	21 920 132,47	-	-	-	-	-	-	-
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	407 485 110,45	16 962 363,51	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	- 8 202,73	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	407 493 313,17	16 962 363,51	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110							551 147 517,71
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							-
Part des réassureurs	R0140							-
Net	R0200							551 147 517,71
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210							551 147 517,71
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							-
Part des réassureurs	R0240							-
Net	R0300							551 147 517,71
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310							424 447 473,96
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							-
Part des réassureurs	R0340							- 8 202,73
Net	R0400							424 455 676,69
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	R0410							-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							-
Part des réassureurs	R0440							-
Net	R0500							-

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	81 990 483,90	3 657 582,38	-	-	-	-	-	-	-
<b>Charges administratives</b>										
Brut – assurance directe	R0610	10 107 284,53	425 057,67	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0640	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0700	10 107 284,53	425 057,67	-	-	-	-	-	-	-
<b>Frais de gestion des investissements</b>										
Brut – assurance directe	R0710	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0740	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0800	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Frais de gestion des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0810	18 325 274,17	1 064 578,39	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0840	8 202,73	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0900	18 317 071,45	1 064 578,39	-	-	-	-	-	-	-
<b>Frais d'acquisition</b>										
Brut – assurance directe	R0910	53 566 127,92	2 167 946,32	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0940	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1000	53 566 127,92	2 167 946,32	-	-	-	-	-	-	-
<b>Frais généraux</b>										
Brut – assurance directe	R1010	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1040	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>									
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>								85 648 066,27
<b>Charges administratives</b>									
Brut – assurance directe	R0610								10 532 342,20
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0620								-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630								-
Part des réassureurs	R0640								-
Net	R0700								10 532 342,20
<b>Frais de gestion des investissements</b>									
Brut – assurance directe	R0710								-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0720								-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730								-
Part des réassureurs	R0740								-
Net	R0800								-
<b>Frais de gestion des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0810								19 389 852,56
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0820								-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830								-
Part des réassureurs	R0840								8 202,73
Net	R0900								19 381 649,83
<b>Frais d'acquisition</b>									
Brut – assurance directe	R0910								55 734 074,24
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0920								-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930								-
Part des réassureurs	R0940								-
Net	R1000								55 734 074,24
<b>Frais généraux</b>									
Brut – assurance directe	R1010								-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R1020								-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030								-
Part des réassureurs	R1040								-
Net	R1100								-
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>								-
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>								85 648 066,27

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfiques	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	16 171 242,76	4 798 931,57	-	26 101 073,30	-	-	-	-	47 071 247,63
Part des réassureurs	R1420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1500	16 171 242,76	4 798 931,57	-	26 101 073,30	-	-	-	-	47 071 247,63
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	16 171 242,76	4 798 931,57	-	26 101 073,30	-	-	-	-	47 071 247,63
Part des réassureurs	R1520	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1600	16 171 242,76	4 798 931,57	-	26 101 073,30	-	-	-	-	47 071 247,63
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	6 402 230,28	3 614 134,67	-	15 700 938,50	-	-	-	-	25 717 303,45
Part des réassureurs	R1620	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1700	6 402 230,28	3 614 134,67	-	15 700 938,50	-	-	-	-	25 717 303,45
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	1 914 537,20	928 532,38	-	4 566 285,10	-	-	-	-	7 409 354,68
<b>Charges administratives</b>										
Brut	R1910	163 164,93	53 914,11	-	510 786,73	-	-	-	-	727 865,77
Part des réassureurs	R1920	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2000	163 164,93	53 914,11	-	510 786,73	-	-	-	-	727 865,77
<b>Frais de gestion des investissements</b>										
Brut	R2010	-	26 498,12	-	194 635,21	-	-	-	-	221 133,33
Part des réassureurs	R2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2100	-	26 498,12	-	194 635,21	-	-	-	-	221 133,33
<b>Frais de gestion des sinistres</b>										
Brut	R2110	283 875,51	171 646,80	-	757 755,83	-	-	-	-	1 213 278,14
Part des réassureurs	R2120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2200	283 875,51	171 646,80	-	757 755,83	-	-	-	-	1 213 278,14

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfiques	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Frais d'acquisition</b>										
Brut	R2210	1 467 496,76	676 473,35	-	3 103 107,33	-	-	-	-	5 247 077,44
Part des réassureurs	R2220	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2300	1 467 496,76	676 473,35	-	3 103 107,33	-	-	-	-	5 247 077,44
<b>Frais généraux</b>										
Brut	R2310	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R2320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2400	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres dépenses</b>	R2500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses</b>	R2600	-	-	-	-	-	-	-	-	7 409 354,68
<b>Montant total des rachats</b>	R2700	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Annexe 4 : Primes sinistres et dépenses par pays (S.05.02.01)

		Total 5 principaux pays et pays d'origine	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie
		C0070	C0010	C0020
	R0010			FR
		C0140	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>				
Brut – assurance directe	R0110	0	551 147 518	551 147 518
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0	0	0
<b>Part des réassureurs</b>	R0140	0	0	0
<b>Net</b>	R0200	0	551 147 518	551 147 518
<b>Primes acquises</b>				
Brut – assurance directe	R0210	0	551 147 518	551 147 518
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0	0	0
<b>Part des réassureurs</b>	R0240	0	0	0
<b>Net</b>	R0300	0	551 147 518	551 147 518
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut – assurance directe	R0310	0	424 447 474	424 447 474
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0	0
<b>Part des réassureurs</b>	R0340	0	-8 203	-8 203
<b>Net</b>	R0400	0	424 455 677	424 455 677
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0
<b>Net</b>	R0500	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	0	85 648 066	85 648 066
<b>Autres dépenses</b>	R1200	0		
<b>Total des dépenses</b>	R1300	0		

		Total 5 principaux pays et pays d'origine	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie
		C0210	C0150	C0160
	R1400			FR
		C0280	C0220	C0230
<b>Primes émises</b>				
Brut	R1410	0	47 071 248	47 071 248
<b>Part des réassureurs</b>	R1420	0	0	0
<b>Net</b>	R1500	0	47 071 248	47 071 248
<b>Primes acquises</b>				
Brut	R1510	0	47 071 248	47 071 248
Part des réassureurs	R1520	0	0	0
<b>Net</b>	R1600	0	47 071 248	47 071 248
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut	R1610	0	25 717 303	25 717 303
<b>Part des réassureurs</b>	R1620	0	0	0
<b>Net</b>	R1700	0	25 717 303	25 717 303
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut	R1710	0	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0	0
<b>Net</b>	R1800	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	0	7 409 355	7 409 355
<b>Autres dépenses</b>	R2500	0		
<b>Total des dépenses</b>	R2600	0		



## Annexe 5 : Impact des mesures garanties long terme et mesures transitoires (S.22.01.22)

		Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)									
		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques</b>	<b>R0010</b>	196 932 816,00	196 932 816,00	-	196 932 816,00	-	200 479 998,23	3 547 182,23	200 479 998,23	-	3 547 182,23
<b>Fonds propres de base</b>	<b>R0020</b>	570 857 045,30	570 857 045,30	-	570 857 045,30	-	568 335 708,17	-2 521 337,13	568 335 708,17	-	- 2 521 337,13
Excédent d'actif sur passif	<b>R0030</b>	503 016 377,10	503 016 377,10	-	503 016 377,10	-	500 495 039,97	-2 521 337,13	500 495 039,97	-	- 2 521 337,13
Fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur	<b>R0040</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>R0050</b>	570 857 045,30	570 857 045,30	-	570 857 045,30	-	568 335 708,17	-2 521 337,13	568 335 708,17	-	- 2 521 337,13
Niveau 1	<b>R0060</b>	490 857 045,30	490 857 045,30	-	490 857 045,30	-	488 335 708,17	-2 521 337,13	488 335 708,17	-	- 2 521 337,13
Niveau 2	<b>R0070</b>	80 000 000,00	80 000 000,00	-	80 000 000,00	-	80 000 000,00	-	80 000 000,00	-	-
Niveau 3	<b>R0080</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0090</b>	435 635 851,29	435 635 851,29	-	435 635 851,29	-	440 302 192,69	4 666 341,41	440 302 192,69	-	4 666 341,41

## Annexe 6 : Détail des fonds propres (S.23.01.22)

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0	0	0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 134 244	3 134 244	0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0		
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0	0		
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	499 882 133	499 882 133		
Passifs subordonnés	R0140	82 166 302		2 166 302	80 000 000
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0			
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0			
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non	R0180	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0	0	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	14 325 634	14 325 634	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0			
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0	0	0	0
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0	0	0	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0	0	0	0
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	14 325 634	14 325 634	0	0
<b>Total déductions</b>	R0280	14 325 634	14 325 634	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	570 857 045	488 690 743	2 166 302	80 000 000
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0		0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0		0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur	R0330	0		0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0		0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive	R0350	0		0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0		0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive	R0370	0		0	0
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0		0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0		0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400	0		0	0
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0	0	0	
Institution de retraite professionnelle	R0420	0	0	0	0
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0	0	0	
<b>Total fonds propres d'autres secteurs financiers</b>	R0440	0	0	0	

<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des	R0450	0	0	0	0
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0	0	0	0
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	570 857 045	488 690 743	2 166 302	80 000 000
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	570 857 045	488 690 743	2 166 302	80 000 000
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	570 857 045	488 690 743	2 166 302	80 000 000
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	570 857 045	488 690 743	2 166 302	80 000 000
<b>Capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0590	169 369 449			
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	54 506 357			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0630	337%			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base</b>	R0650	1047%			
<b>Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et</b>	R0660	570 857 045	488 690 743	2 166 302	80 000 000
<b>Capital de solvabilité requis pour les entreprises incluses par déduction et agrégation</b>	R0670	0			
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	R0680	435 635 851			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0690	131%			

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	503 016 377
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 134 244
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement ég	R0740	0
Autres fonds propres non disponibles	R0750	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	499 882 133
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	

Annexe 7 : Couverture du SCR par les fonds propres (S.25.01.22)

Risque de marché
Risque de défaut de la contrepartie
Risque de souscription en vie
Risque de souscription en santé
Risque de souscription en non-vie
Diversification
Risque lié aux immobilisations incorporelles
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE
Risque opérationnel
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies
<b>Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.
Prestations discrétionnaires futures nettes
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée
<b>Informations sur les autres entités</b>
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle
Capital requis pour entreprises résiduelles
<b>SCR global</b>
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation
Capital de solvabilité requis

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
	C0030	C0040	C0050
R0010	50 470 663	50 470 663	
R0020	10 191 634	10 191 634	
R0030	12 015 650	12 015 650	
R0040	122 281 063	122 281 063	
R0050	0	0	
R0060	-43 917 964	-43 917 964	
R0070	0	0	
R0100	<b>151 041 045</b>	<b>151 041 045</b>	

	C0100
R0120	0
R0130	18 412 711
R0140	0
R0150	0
R0160	0
R0200	<b>169 453 756</b>
R0210	0
R0220	<b>435 635 851</b>
R0400	0
R0410	0
R0420	0
R0430	0
R0440	0
R0450	<b>4 sans ajustement</b>
R0460	0
R0470	54 506 357
R0500	266 182 095
R0510	266 182 095
R0520	0
R0530	0
R0540	0
R0550	0
R0560	0
R0570	435 635 851